

actualités

Reconstruction Ivry/Paris XIII Le projet démarre / p.3

décryptage Comment est financé le traitement des déchets ? / p.4 **dossier** Projet « Territoire zéro gaspillage, zéro déchet » : un vecteur d'innovation pour nos territoires / p.6





Hervé Marseille

Président du Syctom,
l'agence métropolitaine
des déchets ménagers

Avant tout, je souhaitais revenir sur deux faits marquants qui ont endeuillé ce début d'année 2015 au Syctom.

Tout d'abord, l'accident mortel dont a été victime Mr Koita, conducteur de benne salarié de l'agglomération Plaine Commune, lors d'une opération de déchargement sur l'usine d'incinération de Saint-Ouen. Cet accident nous rappelle combien les métiers liés à la collecte et au traitement des déchets sont dangereux, et que nous devons en permanence, collectivités et opérateurs, rappeler les consignes de sécurité. Tout sera mis en œuvre par le Syctom et ses exploitants pour prévenir de tels accidents aux conséquences dramatiques. Je tenais aussi à rendre hommage à notre ami Pierre Gosnat, maire emblématique d'Ivry-sur-Seine, Vice-Président du Syctom depuis 15 ans, qui nous a quittés le 25 janvier dernier. Je garde en mémoire sa dernière prise de parole au Comité du Syctom, le 17 octobre 2014, alors même que la maladie l'avait contraint à se retirer de sa fonction de maire quelques jours plus tôt. Jusqu'au bout, il a assumé ses responsabilités et son engagement public, au service de sa ville, dans le dialogue et la confiance partagée. Mes pensées et celles de tous les élus du Syctom vont à leurs familles respectives auxquelles nous exprimons nos plus sincères condoléances.

L'énergie de notre territoire s'exprimera tout au long de l'année, sur tous les fronts,

avec en ligne de mire l'accueil de la prochaine conférence des Nations-Unies sur le climat, en Seine-Saint-Denis. Nous nous devons pour ce grand rendez-vous d'être exemplaire, et de montrer notre capacité à nous mobiliser dans un partenariat que j'appelle de mes vœux, pour qu'il soit le plus large possible et rassemble tous les acteurs publics et privés. Les enjeux sont considérables, quand on a en tête que près de 10% de la production annuelle des déchets ménagers de notre territoire, soit près de 230 000 tonnes, finissent en enfouissement, ce qui n'est plus acceptable. En ce sens, l'inscription du Syctom dans la démarche « Territoire zéro gaspillage, zéro déchet », aux côtés des collectivités volontaires dont la Ville de Paris, est un acte fort. Toutes les initiatives seront bonnes à prendre pour continuer de diminuer la montagne de tonnages produits. Pour autant, il faut garder à l'esprit que seules les technologies industrielles les plus modernes et les plus performantes pourront à dessein inverser cette tendance. Je pense en premier lieu à la construction de la future usine d'Ivry qui garantira demain, au Syctom, des capacités de traitement pour ses déchets et une énergie renouvelable pour ses partenaires. Je pense tout autant au projet de loi sur la transition énergétique qui devrait déboucher en 2015 sur une acceptabilité renouvelée du déchet comme source essentielle du mix-énergétique. Je souhaite également que le Syctom prenne un nouveau tournant dans sa politique de tri des emballages ménagers, et puisse bénéficier d'outils technologiques de grandes capacités, aptes à trier tous les types d'emballages (plastiques, métaux...) pour doubler les tonnages actuels. Pour être complet, nous devons également définir notre politique en matière de déchets fermentescibles, séparés du reste et traités à part. Pour aider à tout cela, les communes qui accueillent sur leur territoire des équipements mutualisés auront la garantie du Syctom d'une référence architecturale conforme à leur développement et seront récompensées de leurs efforts par des aides financières bonifiées. De même, l'ensemble des villes verra le montant de sa redevance traitement baisser de 7% en 2015, tout cela en respectant une politique budgétaire saine et rigoureuse.

CONVENTION SYCTOM/NESPRESSO/
ECO-EMBALLAGES

Les petits emballages métalliques dans la boucle du recyclage

Le 10 décembre 2014, la Syctom signait la première convention d'adhésion au nouveau standard expérimental sur les petits emballages métalliques, avec Eco-Emballages et le Fonds de dotation Nespresso.

Une signature qui s'inscrit dans le Projet Métal, lancé en février 2014 par le Club de l'emballage léger en aluminium et en acier (Celaa), pour augmenter la collecte et le recyclage de ce flux à haute valeur ajoutée.

Cette démarche du Syctom fait suite à l'expérimentation conduite dans son centre de tri à Nanterre. Depuis l'été 2012, un séparateur à courant de Foucault permet de récupérer les barquettes, opercules, feuilles d'aluminium, plaquettes de médicaments et capsules de café..., autrefois destinés à l'incinération. Sur l'année 2013, 22 tonnes ont été captées. L'objectif est de doubler rapidement la réception d'emballages métalliques du centre. Parallèlement, le fonctionnement du dispositif a été optimisé et la filière de recyclage fiabilisée.

Conclue pour trois ans, cette nouvelle convention permettra de bénéficier du fonds de dotation créé par Nespresso (300€ la tonne) et d'un soutien d'Eco-Emballages d'un montant équivalent, soit au total près de 600 euros pour chaque tonne recyclée (hors prix de vente). Dès ce 1^{er} trimestre, une campagne de communication sur l'élargissement des consignes de tri est réalisée auprès des habitants des 14 communes concernées. Avec un message simple : tous les emballages métalliques, petits ou grands, se trient et se recyclent.



Plus d'infos :
www.syctom-paris.fr



Signature de la convention, avec de gauche à droite : Arnaud Deschamps, directeur de Nespresso France, Hervé Marseille, Sénateur des Hauts-de-Seine, Président du Syctom, Gérard Miquel, Sénateur du Lot, co-Président du Celaa, Jacques Gautier, Sénateur des Hauts-de-Seine, Président du Syelom et Vice-Président du Syctom, Eric Brac de La Perrière, directeur général d'Eco-Emballages.

CENTRE MULTIFILIÈRE À IVRY/PARIS XIII

La reconstruction est en marche

Le 2 février 2015, le Syctom a signé le marché de conception/construction/exploitation du centre de valorisation des déchets ménagers à Ivry-sur-Seine, avec le groupement IP13. Une étape clé qui marque l'aboutissement de plus de 10 ans d'études, de concertation et de débats, et le lancement officiel de la première tranche du projet.



Signature du marché le 2 février 2015, avec de gauche à droite :

• **1^{er} rang** : Philippe SEITZ (Eiffage Travaux Publics), Pierre-Antoine VILLANOVA (Groupe Altawest Inova), Didier HAEGEL (VINCI Environnement), Jean-Louis CHAUSSADE (Directeur Général Suez Environnement), Hervé MARSEILLE (Sénateur-Maire de Meudon, Président du Syctom), Christophe THEVENON (IP13) et Alexis POURPRIX (BG Ingénieurs Conseils).

• **2^e rang** : Hubert GARIN (IP13), Philippe GARELLI (Groupe Altawest Inova), Fernando SISTAC (Chantiers Modernes BTP), Jean-François LEGARET (Maire du 1^{er} arr. de Paris, Vice-Président du Syctom), Jean-François CAPEILLE (Fondation AIA), Sylvain SABINI (Chantiers Modernes BTP), Jacques GAUTIER (Président du SYELOM, Sénateur-Maire de Garches et Vice-Président du Syctom), Karina KELLNER (Présidente du SITOM93, Vice-Présidente du Syctom), François DAGNAUD (Maire du 19^e arr. de Paris, Vice-Président du Syctom), Louis de PONCHEVILLE (IP13), Jérôme GUIRAL (Vinci Energies) et Régis BAYLE (Satelec).

Cette signature fait suite à l'adoption de la délibération du Comité syndical du 17 octobre 2014, autorisant le Président à signer le marché de conception/construction/exploitation du centre à Ivry-sur-Seine avec le groupement IP13. Par un vote largement favorable, de 233,5 voix « pour » sur 247,5, les élus du Comité syndical avaient ainsi entériné le choix de la commission d'appel d'offres (CAO) du 25 juillet 2014.

Seule la tranche ferme du marché sera engagée en 2015, à savoir l'exploitation de l'Unité d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) actuelle jusqu'en 2022, les études préalables et la constitution des dossiers pour l'obtention du permis de construire et de l'autorisation d'exploiter. Les autres tranches, liées à la réalisation de l'Unité de valorisation énergétique (UVE), puis à celle de l'Unité de valorisation organique (UVO), sont conditionnelles.

Les élus du Comité pourront ainsi décider de la suite à donner au projet, étape après étape, au regard du contexte réglementaire et des éléments d'appréciation disponibles. La prochaine décision interviendra à l'issue des études, vers 2017, pour le lancement de la construction de l'UVE. Il ne s'agit donc que d'un premier pas, mais non des moindres, pour le plus gros projet français actuel en matière de traitement des déchets.

Les entreprises du groupement attributaire

- IP13 (mandataire), filiale du groupe Suez Environnement
- Eiffage TP
- Chantiers Modernes BTP
- Inova
- Hitachi Zosen Inoca
- Vinci Environnement
- Vinci Energies
- Satelec
- BG Ingénieurs Conseils
- AIA Associés

Le groupement a été récompensé par le **grand prix secteur « audiovisuel » des Trophées du cadre de vie**, au festival Fimbacte 2014, pour son film « Une usine ouverte sur la ville ».

DÉMARCHE HQAC

Le chantier, terrain d'action artistique

Une démarche Haute Qualité Artistique et Culturelle (HQAC) accompagnera les différentes phases de transformation de l'usine. Le principe: faire du temps d'un chantier une véritable ressource pour des pratiques artistiques et culturelles. La démarche entend mobiliser des artistes, chercheurs, entreprises, professionnels de la culture mais aussi les habitants. Pour lui donner forme, le Syctom a missionné l'artiste plasticien Stephan Shankland. De sa réflexion et de ses rencontres est née l'idée du Musée du Monde en Mutation (MMM), un lieu de recherche et de création, axé sur les transformations de la matière et de la ville.



Le projet conçu par le groupement IP13 - Perspective depuis le pont d'Ivry.

COMITÉ SYNDICAL DU 17 OCTOBRE

Extraits de l'intervention d'Hervé Marseille, Président du Syctom

devant les 54 élus du Comité syndical, lors de la délibération portant sur la transformation de l'usine d'Ivry/Paris XIII

Une décision nécessaire

« Le débat sur la reconstruction de l'usine d'Ivry-sur-Seine, engagé en 2003, a donné lieu à des échanges avec les élus, les habitants, les associations. En point d'orgue, le débat public organisé en 2009, mené dans la continuité de cette concertation. Il est aujourd'hui nécessaire d'agir pour assurer l'avenir de cette usine vieillissante qui fonctionne depuis près de 50 ans. Le Syctom a toujours laissé la place au débat, aux échanges d'idées, et le temps est venu de décider de manière

collective. La procédure a été suivie et respectée à la lettre pour répondre à la commande publique ces trois dernières années. Un choix unanime, responsable et collégial a été fait par les membres de la commission d'appel d'offres ».

Un projet stratégique pour le Syctom

« C'est la seconde fois de son histoire que le Syctom va s'engager sur un projet de cette importance, stratégique pour l'avenir du syndicat. Il faut rappeler que la mission principale du Syctom est

d'assurer la continuité d'un service public quotidien très exigeant qui nécessite des solutions adaptées au traitement annuel de 2,3 millions de tonnes de déchets (...). Pour mémoire, la conception, la construction et l'exploitation d'Isséane à Issy-les-Moulineaux constituent aujourd'hui une référence, pas seulement en Île-de-France mais également en France, à travers l'Europe et dans le monde. Les choix à faire engagent politiquement et budgétairement le Syctom dans une période difficile. Ils sont faits avec prudence et rigueur. »

PARIS XV

Le centre de tri, décor du film « Samba »

Si vous avez vu le film, vous n'avez pas pu manquer Omar Sy dans le rôle d'un agent de tri. Mais saviez-vous que la scène a été tournée dans le centre de tri à Paris XV ? Pendant deux demi-journées, l'équipe de tournage s'est mêlée aux trieurs, en conditions réelles et dans la bonne humeur. Une expérience positive pour le Sycotom comme pour les salariés. 2 mois après sa sortie, « Samba » enregistrait déjà plus de 2,5 millions d'entrées.

SERD 2014

La campagne du réemploi plébiscitée

Dès leur lancement à l'automne dernier, les supports de promotion du réemploi élaborés par le Sycotom ont vu affluer les commandes des collectivités adhérentes, associations et ressourceries. Plus de 9 000 affiches de promotion du site recup-ID.fr et 59 stands d'animation ont été livrés. Et la roue du réemploi, pour la première fois testée lors de la journée portes ouvertes au centre de tri à Paris XV, le 22 novembre dernier, a remporté un franc succès. Ce jour-là, le centre de tri accueillait plus de 500 visiteurs: un record de fréquentation !



La roue du réemploi, pour tester ses connaissances de 7 à 97 ans.

agenda

Semaine Européenne du développement durable 2015

Du 30 mai au 5 juin 2015

12^e édition sur le thème « Consommer autrement... Oui mais comment ? ».

Plus d'infos:

www.sycotom-paris.fr

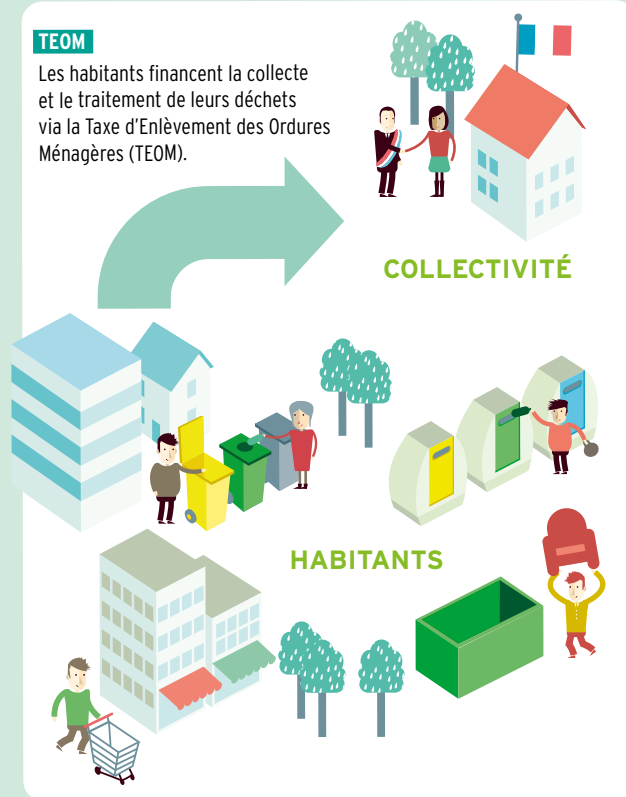
SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

Comment est financé le traitement des déchets ?

COLLECTIVITÉS COLLECTE

TEOM

Les habitants financent la collecte et le traitement de leurs déchets via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).



Contributions des collectivités

Les collectivités versent au Sycotom une contribution (à la tonne et à l'habitant) pour le traitement des déchets.

En tenant compte des prévisions de tonnages (hausse entre 2014 et 2015), le montant total des contributions des collectivités diminue de 5,8 % en 2015.

Soutiens à la collecte sélective

Le Sycotom reverse aux collectivités les soutiens des éco-organismes et une aide complémentaire incitative de 125,89 €/t.

Subventions aux communes accueillant un centre du Sycotom

Ces subventions connaissent une forte hausse en 2015, avec un montant toutefois plafonné à 1 million d'euros par an pour les communes qui accueillent un centre sur leur territoire.

Eco-contribution

Les consommateurs paient une éco-contribution, comprise dans le prix de vente de certains produits (emballages ménagers, équipements électriques et électroniques, mobilier...)

PRODUCTEURS

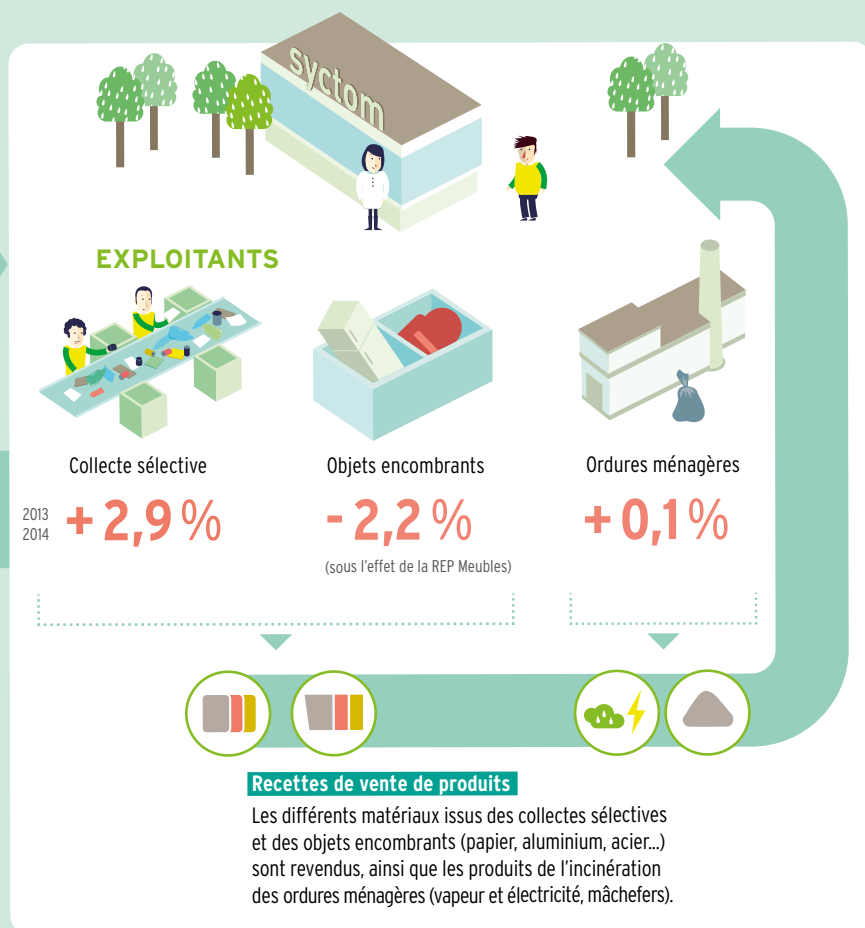


Contribution REP

Les producteurs versent une contribution aux éco-organismes auxquels ils adhèrent, afin de financer la fin de vie de leurs produits.

Chaque année, le Syctom traite plus de 2 millions de tonnes de déchets, issus de ses collectivités adhérentes. Comment est financée cette mission de service public? Qui paie quoi?

SYCTOM TRAITEMENT



Soutiens à la collecte et au tri

Les éco-organismes (emballages, papiers, meubles...) apportent des soutiens au tri des déchets. Le montant perçu par le Syctom varie selon la quantité et la qualité du tri.

EN 2015

Tarif de la redevance
-7 %/t
(part tonnage)

Budget prévisionnel
473 M€

Désendetttement
-25 M€
-29 % depuis 2008
soit 190 M€

BUDGET 2015

Une politique d'investissement ambitieuse et réaliste

En 2015 et pour la 7^e année consécutive, le Syctom devrait connaître une amélioration de sa situation financière. De quoi aborder sereinement la période d'investissements qui s'engage autour de grands chantiers : la reconstruction d'Ivry/Paris XIII, la construction du centre de tri à Paris XVII, les travaux d'intégration urbaine du centre à Saint-Ouen. Parallèlement, le centre à Romainville, dont l'opération de transformation est suspendue, fera l'objet de travaux pour le mettre en sécurité et anticiper l'avenir. Le projet au Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-Bois fera quant à lui l'objet d'une réflexion interne au Syctom ultérieurement. Quelles que soient les décisions adoptées par le Comité, les contributions demandées aux adhérents en 2015 et pour les trois prochaines années ne seront pas impactées.

Principaux investissements 2015

Prévisions budgétaires

7,6 M€ Reconstruction du centre à Ivry/Paris XIII.

6,1 M€ Centre multifilière à Romainville : travaux sur la ligne de tri.

3,8 M€ Centre de tri à Paris XVII : procédure de dialogue compétitif en cours.

2,5 M€ Centre de valorisation énergétique à Saint-Ouen : études et travaux pour l'intégration architecturale et paysagère.

Travaux d'augmentation de la capacité de réception des collectes sélectives

1,2 M€ Isséane : capacité passant de 22 500 à 30 000 t/an.

0,2 M€ HT Paris XV / capacité passant de 15 000 à 20 000 t/an.

Opérations d'amélioration continue

3,2 M€ Centre multifilière à Ivry/Paris XIII.

1,6 M€ Isséane.

1,2 M€ Centre de valorisation énergétique à Saint-Ouen.

0,2 M€ Centre de tri à Sevran.

0,05 M€ Centre de tri à Nanterre.

L'impact des évolutions fiscales

TVA +6 M€

Taux réduit de la TVA passé de 7 à 10 % au 1^{er} janvier 2014.

TGAP +0,06 M€

Hausse de la TGAP sur l'enfouissement en 2014 : + 5 € HT/t enfouie, compensée par la progression du tonnage incinéré.

Des coûts de traitement maîtrisés

En 2014 et 2015, une maîtrise des coûts devrait être assurée, après une hausse du coût global net de traitement de 8 % en 2013.

PROJET « TERRITOIRE ZÉRO GASPILLAGE, ZÉRO DÉCHET »

Un vecteur d'innovation pour nos territoires

À l'heure où nous imprimons ces pages, la candidature portée par le Syctom est en voie de labellisation. Le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) a salué la qualité de son programme d'actions collectif et l'a invité à se rapprocher de l'Ademe, pour « concrétiser [son] engagement et faire de [son] territoire le fer de lance de la transition énergétique ».

Différents acteurs pour une même candidature

Aulnay-sous-Bois
Clichy La Garenne
Ivry-sur-Seine
Paris
Communauté d'agglomération Est Ensemble
Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc
Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers

Partenaires

Ordif, observatoire régional des déchets d'Île-de-France
Région Île-de-France

Retrouvez l'appel à projet : « Territoires zéro gaspillage, zéro déchet »



En décembre dernier, le Syctom et six collectivités - les communautés d'agglomération Est Ensemble, Versailles Grand Parc, la Ville de Paris, les Villes d'Aulnay-sous-Bois, de Clichy La Garenne et d'Ivry-sur-Seine - ont répondu ensemble à l'appel à projets national « Territoires zéro gaspillage, zéro déchet ». Cette candidature commune, qui engage les territoires dans une démarche exemplaire en matière d'économie circulaire, amorce aussi une nouvelle dynamique entre le Syctom et ses collectivités adhérentes. Décryptage du projet et de ses enjeux par Catherine Boux, directrice générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets au Syctom.

Sur le périmètre du Syctom, il existe déjà des démarches communes pour réduire les déchets, comme le plan Métropole Prévention Déchets. En quoi ce projet est-il différent ?

Catherine Boux En matière de réduction des déchets, nous avons effectivement engagé de nombreuses actions avec nos collectivités, depuis longtemps et de manière souvent exemplaire. Mais s'il y a un mot important dans cet appel à projets, c'est bien celui de territoire. Non pas le territoire au sens administratif du terme, mais bien un territoire de projet avec un objectif commun et une mutualisation des moyens pour l'atteindre, même si bien sûr, chaque collectivité participante a ses spécificités. Toutes n'ont pas mis en place les mêmes politiques et n'en sont pas au même stade. L'autre point important, c'est que « zéro déchet » ne s'entend pas uniquement à travers le prisme de la prévention. Il doit être pris dans un sens plus large comme « zéro déchet non valorisé ». L'amélioration des collectes pour mieux recycler, la valorisation énergétique pour faire des déchets une énergie de proximité... En somme, tout ce qui permet de limiter l'enfouissement est concerné.

Pourquoi présenter une candidature commune ?

C.B. La collecte et le traitement sont aujourd'hui indissociables. Prenons les biodéchets par exemple : à quoi bon mettre en place une collecte spécifique s'il n'existe pas de solution pour les traiter ? De même pour l'élargissement des consignes de tri des emballages : si l'on dit aux citoyens de jeter tous leurs plastiques dans le bac jaune, sacs plastiques compris, il faut qu'en aval, l'outil industriel soit en capacité de les trier. Il y a une vraie nécessité à traiter ces sujets en cohérence. C'est tout le sens de cette candidature commune. En nous unissant, nous avons augmenté nos chances d'être retenus parmi les 20 territoires sélectionnés, et ainsi de bénéficier du soutien de l'ADEME. À nous tous, nous couvrons l'ensemble des thématiques du projet, de la prévention à la gestion des déchets, en passant par les questions de tri sélectif ou encore de fiscalité.

Des territoires en pointe au plan national

Lancé par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie en août 2014, le projet « Territoires zéro gaspillage, zéro déchet » a sélectionné 58 territoires dans une démarche exemplaire et participative de réduction, réutilisation et recyclage de leurs déchets. Les territoires sélectionnés vont ainsi bénéficier, sur une durée de 3 ans, du soutien méthodologique de l'ADEME et d'aides financières aux études de faisabilité pour certains projets.



Comment va s'organiser la gouvernance de ce projet, entre le Syctom et les six collectivités ?

C.B. Cette démarche nous oblige à mettre à plat toutes nos actions en cours, mais aussi à rendre plus visibles nos modes de fonctionnement. C'est une vraie gouvernance partagée que nous voulons mettre en place, au-delà des traditionnels comités de pilotage et comités techniques. Une gouvernance qui nous permette aussi d'agir vite, car ce projet se déroulera sur trois ans, ce qui est court. Il est toujours difficile de faire avancer un projet partagé, avec les contraintes des uns et des autres. Si nous voulons des résultats, nous avons besoin d'outils collaboratifs pour prendre des décisions rapidement, discuter en permanence. Une plate-forme web d'échanges d'informations permettra de nous mettre en réseau, de rester mobilisés, de partager nos expériences, de rendre compte de nos résultats.

Comment seront justement assurés le suivi et l'évaluation de ces actions ?

C.B. Les actions mises en place feront l'objet d'une évaluation en continu pour, le cas échéant, pouvoir rectifier le tir rapidement. L'ORDIF, qui est notre partenaire sur ce projet, fournira des indicateurs au fil de l'eau qui seront de précieuses aides à la décision. Au-delà des indicateurs habituels de performance, de reproductibilité..., nous allons réaliser des analyses fines pour chaque action. Elles nous permettront de nous poser les bonnes ques-



“Ce projet va nous permettre d’aller plus loin, dans une logique d’économie circulaire”

Catherine Boux

Directrice générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets au Syctom

tions. Par exemple, si le pourcentage des déchets recyclables détournés des ordures ménagères augmente, est-ce la quantité des collectes sélectives qui augmente ? Ou plutôt la quantité globale des déchets ménagers ? Nous voulons adopter une véritable démarche itérative qui permettra, j’en suis certaine, de produire des idées innovantes. La force de cette candidature commune réside dans la diversité des expertises et des compétences. En travaillant ensemble, chacun va apporter son regard sur toutes ces thématiques et enrichir le projet. Cette gouvernance partagée est pour nous plus qu’un moyen, elle est un objectif en soi. Sur tous ces sujets, nous ne partons pas de zéro. L’innovation viendra bien de cette mobilisation et de ces échanges.

Comment ces idées innovantes vont-elles servir l’ensemble des collectivités du Syctom ?

C.B. Pour nous, il ne s’agit pas de privilégier certaines collectivités par rapport à d’autres, bien au contraire. 90 % de nos collectivités disposent d’un plan local de prévention des déchets (PLPD) et sont engagées dans des démarches de réduction de déchets. Ce projet va nous permettre d’aller plus loin, d’évaluer plus finement certaines actions, d’expérimenter, pourquoi pas, certains dispositifs comme la redevance incitative. Nous allons plus encore mutualiser les compétences et les moyens. Concrètement, cela veut dire par exemple que nous serons en capacité de mobiliser des personnes pour suivre ce projet, faire avancer les actions, alors que chacun de notre côté, nous n’aurions eu ni les moyens humains, ni la vision générale nécessaire. La force de ce projet est que les bons résultats vont servir et que les actions les plus performantes pourront être reproduites sur l’ensemble du territoire, voire au-delà.

L’appel à projets parle de mobiliser l’ensemble des acteurs du territoire. Qu’en est-il ?

C.B. Bien entendu, ce travail de mobilisation ne doit pas s’arrêter aux collectivités et à la seule question des ordures ménagères et assimilées. Cette dynamique que nous initiions doit mettre en mouvement l’ensemble des acteurs du territoire, y compris les entreprises. D’ores et

déjà, nous étudions de possibles partenariats avec les chambres consulaires, mais aussi avec les fédérations professionnelles pour voir comment, sur ces questions, ils peuvent s’organiser et agir. Au-delà du périmètre du Syctom, nous nouons également des partenariats avec les autres syndicats de traitement des déchets.

« Zéro gaspillage, zéro déchet », est-ce un objectif réalisable ?

C.B. « Zéro gaspillage, zéro déchet », c’est peut-être une formule mais c’est surtout un absolu qui nous oblige, chaque jour, à nous réinterroger sur nos actions et à avancer dans le bon sens.

« Territoire zéro gaspillage, zéro déchet », un levier de la loi sur la transition énergétique

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte en cours d’examen par le Sénat est une loi aux objectifs ambitieux avec une baisse de la consommation énergétique de 50 % et une réduction des gaz à effet de serre par 4 d’ici 2050. C’est aussi un mix énergétique plus équilibré avec 32 % d’énergies renouvelables d’ici 2030.

Pour ce faire, le volet « lutter contre les gaspillages et promouvoir l’économie circulaire » de la loi promeut une politique de prévention et de gestion des déchets qui lutte contre les gaspillages, favorise la réutilisation et le réemploi, maximise le recyclage et la valorisation matière, et permette la valorisation énergétique des déchets non recyclables, pour limiter la mise en décharge.

Objectifs prévus par la loi de transition énergétique

-50 %

à l’horizon 2025 des quantités de déchets mis en décharge.

55 % des déchets non dangereux valorisés en 2020 et 60 % en 2025.

70 % des déchets du bâtiment et des travaux publics valorisés à l’horizon 2020.

-7 % des déchets ménagers et assimilés produits entre 2010 et 2020.

Hommage à Pierre Gosnat

Pierre Gosnat, Vice-Président du Syctom et maire d'Ivry-sur-Seine depuis 18 ans, s'est éteint le 25 janvier dernier à l'âge de 66 ans. Le Syctom maintenait à rendre hommage à ce grand élu d'Île-de-France.



Très tôt, dès l'âge de 13 ans, Pierre Gosnat s'était engagé en politique, emboîtant le pas à son père et à son grand-père, Georges et Venise Gosnat, figures du Parti Communiste Français et de la Résistance. Homme de conviction, grand humaniste, défenseur de la justice sociale, du « vivre ensemble » et des valeurs de progrès, il aura œuvré avec enthousiasme et générosité, toutes ces années, pour le développement de son territoire. Dès 1983, il rejoint la mairie d'Ivry-sur-Seine en tant que conseiller municipal, avant d'en devenir le maire en 1998. Mandat

qu'il exercera jusqu'à son décès. Pierre Gosnat aura également été conseiller régional et député du Val-de-Marne.

DIX ANS DE CONCERTATION POUR LA MODERNISATION DE L'USINE À IVRY-PARIS XIII

En 2001, il devient Vice-Président du Syctom, sa commune accueillant la plus importante usine de traitement de déchets du territoire. Durant plus de 10 ans, il aura ainsi été un partenaire incontournable du projet de reconstruction de l'usine à Ivry, prenant une part active aux réunions

Pierre Gosnat en quelques dates

Août 1948

Naissance à Paris (XI^e).

1983

Entrée à la mairie d'Ivry-sur-Seine en tant que conseiller municipal.

1986-2004

Conseiller régional d'Île-de-France.

1998

Élu maire d'Ivry-sur-Seine. Réélu en 2001, 2008 et 2014.

2001

Nommé Vice-Président du Syctom.

2007-2012

Député de la 10^e circonscription du Val-de-Marne.

2014

Élu Président de la Communauté d'Agglomération Seine Amont (CASA).

25 janvier 2015

Décès à Paris.

publiques, ateliers, débats d'experts, visites d'usines, concertations avec les villes voisines...

La dernière réunion du comité syndical du Syctom à laquelle il avait participé, le 17 octobre 2014, avait d'ailleurs entériné le début des travaux de modernisation. Quelques semaines auparavant, il avait été élevé au rang de Chevalier de la Légion d'honneur en recevant la croix des mains de son ami Julien Laupêtre, président du Secours populaire français. Une distinction à la hauteur de son parcours.

À la réunion du comité syndical du 17 octobre dernier, Pierre Gosnat s'était longuement exprimé lors du vote sur la délibération portant sur la transformation de l'usine à Ivry/Paris XIII, notamment sur la responsabilité publique en matière de déchets. Extraits.

« Il est parfois reproché de vouloir dépenser trop pour traiter nos déchets, c'est pour moi plus qu'un non-sens. Il est de la responsabilité d'une société moderne d'assumer une telle action... et de la meilleure façon possible, au cœur des villes, en lien avec l'urbanisation, le chauffage urbain, l'environnement... tout simplement parce que c'est le cœur de la vie.

(...) Le traitement des déchets, sa production, sa sélection (tri), son traitement, ses débouchés doivent impérativement dépendre de politiques et d'actions publiques. »



Retrouvez toutes les informations du Syctom sur le site

www.syctom-paris.fr



Syctom est une publication du Syctom
l'agence métropolitaine des déchets ménagers
35 bd de Sébastopol - 75001 Paris - Tél.: 01 40 13 17 00
Internet : www.syctom-paris.fr

Directeur de la publication : Hervé Marseille
Rédacteurs en chef : Martial Lorenzo, Patrice Furé
Directrice de la communication : Véronique Menseau
Coordination : Delphine Bordes Crédits photos : © Ville de Meudon,
© Syctom/Natacha Gonzalez, Jean-François Humbert, © AIA Associés,
© Groupement IPI3, © Mairie d'Ivry / Frédéric Iriarte
Conception, réalisation et infographie : Atelier des giboulées
Rédaction : Marie Mathevon, Sandrine Picone
Document imprimé par L'Artésienne, sur papier Cocoon Silk
100 % recyclé - ISSN 1769-8782

